

**EPREUVE PROFESSIONNELLE
D'ADMISSION**

10 juin 2010

durée : 1 heure – coefficient 3

- Consignes : - Indiquez votre état civil au bas des documents que vous aurez réalisés.
- Utilisez les seules applications informatiques mises à votre disposition.

Affecté(e) au service de la scolarité des formations professionnalisées d'une université, vous êtes en charge de l'organisation du diplôme supérieur d'expertise horticole auquel cinq candidats se sont présentés.

A l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, le président du jury vous communique les notes attribuées /20 à chacune des copies.

Numéro anonymat	EPREUVE 1	EPREUVE 2	EPREUVE 3
134	14	13	15
137	8	12	11
138	12	10.5	8
140	9	13	14.5
142	12	14	8.5

Vous disposez des éléments suivants :

• Coefficients :

Epreuve 1 : 3
Epreuve 2 : 2
Epreuve 3 : 1

• Correspondance anonymat :

134 : CHATAIGNER Claire
137 : TREMIERE Rose
138 : MARTAGON Lise
140 : BOUQUET Iris
142 : NARCISSE Louis

Il vous est demandé :

1. de présenter, sous forme d'un tableau réalisé à l'aide des formules de calcul du tableur EXCEL, le procès-verbal des résultats de la phase d'admissibilité. Ce tableau fera apparaître :
 - le nom et le prénom des candidats, classés alphabétiquement,
 - le numéro d'anonymat de la copie,
 - la note de chaque épreuve affectée de son coefficient,
 - le total des points,
 - la moyenne obtenue / 20,
 - ainsi que le résultat de l'admissibilité (ADM) ou de l'ajournement (AJO) du candidat.

NB : Ne sont admissibles (ADM) que les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 11/20.

Les candidats ayant obtenu une moyenne inférieure à 11/20 sont déclarés ajournés (AJO).

2. de rédiger à l'aide du logiciel WORD, un projet de lettre-type non nominative de convocation destinée à être adressée ultérieurement aux candidats déclarés admissibles, les informant :
 - que l'épreuve d'admission se déroulera le jeudi 17 juin 2010, à 15 heures,
 - salle 31, au rez-de-chaussée du bâtiment B dédié à la scolarité des formations professionnalisées, 13 Avenue des Champs fleuris, 31400 Toulouse,
 - sous forme d'un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

Vous adresserez à l'adresse suivante :

epreuve.concours@univ-tlse1.fr

- un courrier électronique destiné au président du jury,
- accompagné de deux documents attachés :
 - le tableau des résultats de l'admissibilité,
 - le projet de lettre type.

NB : Il sera tenu compte, pour le tableau et pour le courrier de transmission, du respect des règles de mise en forme et de présentation.

Vous imprimerez un exemplaire de ces documents ainsi que du courriel d'accompagnement que vous remettrez aux surveillants à l'issue de l'épreuve.